

U.V. Prévention & Secours Civiques - Niveau 1

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation à l'unité de valeur - PSC1 « premiers secours civiques de niveau 1 ».

Texte(s) de référence

? Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1.

? Arrêté du 18 avril 2016 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

? Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de prévenir les risques, de porter les 1ers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires aux personnes en détresse physique.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

? Tout marin embarqué sur un navire armé avec un rôle d'équipage doit être titulaire de l'unité d'enseignement de « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou d'un enseignement équivalent, si cet enseignement est délivré par un centre de formation étranger.

? Une attestation d'aptitude médicale à la navigation valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation.

? Aucun prérequis formation.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

? Satisfaire aux conditions d'aptitude physique.

? Avoir suivi, participé à la formation et avoir atteint la norme de compétence minimale requise.

? Une évaluation continue est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider les acquis.

? U.V. soumise à revalidation quinquennale dans le cadre de l'enseignement médical de niveau 1.



CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION CONTINUE MARITIME
EUROPEAN MARITIME TRAINING CENTER

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

Intervenant(s)(es)

? Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme et à jour de la formation continue.

Coût, horaires, dates et sites de formation

Durée, modalités, effectifs par session

? Nous consulter.

? 7h dont environ 1h30 de théorie et 5h30 de pratique.

Financement

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique. Possibilités (Région, Etat, OPCVA, FONCICIF, individuel) selon votre situation, statut (demandeur-euse d'emploi, salarié(e), indépendant(e) ...)

? Possibilité en INTRA.

? 10 stagiaires maximum par formateur.

Programme de la formation

U.V.	UNITE DE VALEUR - PREMIERS SECOURS CIVIQUES – Niveau I Contenu
	<ul style="list-style-type: none"> ● La protection <p><i>Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi, la victime et les dangers environnants.</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● L'alerte <p><i>Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.</i></p>
UV – PSC 1 Premiers Secours Civiques niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Les premiers gestes <p><i>Etre capable d'assurer les 1ers gestes de secours face à une personne en détresse dans les cas suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obstruction brutale des voies aériennes. - Saignement abondant. - Victime inconsciente qui respire. - Arrêt cardiaque et la défibrillation. - Malaises. - Plaies , traumatismes et brûlures.

